

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010  
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00  
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50  
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35  
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - BEGLES - Terre Sud - mail desserte - Aménagement d'une voie nouvelle - Appel d'offres - autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine a entrepris l'aménagement d'une vaste zone d'environ 11,6 hectares, dite « Terre Sud », essentiellement constituée d'espaces verts en friches située au droit de la route de Toulouse à proximité du Parc de Mussonville.

Afin de permettre l'ouverture de cette zone sur la route de Toulouse, il est envisagé la création d'un mail paysagé.

Devant desservir, au nord, un lycée technique d'une capacité approximative de 1400 élèves, et au sud, un quartier résidentiel d'environ 600 logements, cette voie nouvelle aura une emprise importante de 420 mètres de long sur 25 mètres de large, intégrant notamment un stationnement longitudinal, des aires réservées au stationnement des autocars, une piste cyclable et des trottoirs plantés.

Il a été prévu de scinder le mail en 2 parties, l'une dite « Urbaine » sur la portion ouest, l'autre dite « Naturelle » sur la portion est.

La première partie comprendra une chaussée à double sens de circulation, un stationnement alterné d'arbres, un large trottoir au sud, une aire piétonne au nord devant le lycée, une piste cyclable bidirectionnelle unilatérale.

La seconde partie sera composée de la piste cyclable en continuité, d'un trottoir côté lycée, d'un stationnement alterné d'arbres au sud, et, également de la voie à double sens de circulation.

Dans un souci de sécurité envers les nombreux piétons, des plateaux de ralentissement des véhicules seront mis en place ; de même, afin d'éviter les « voitures béliers », des bornes amovibles seront positionnées aux entrées de l'établissement scolaire.

Pour ce faire, les services ont élaboré les documents de la consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert à prix unitaires, en application notamment des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Ce projet est inscrit au contrat de co-développement 2009/2011 de la ville de Bègles – fiche action n°1.

La durée totale d'exécution des travaux est estimée à 8 mois.

Le coût global est évalué à : 2 467 000 € TTC. Son financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget principal, chapitre 23, compte 2315, fonction 8220, CRB O400, programme VCA00.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce projet, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser le lancement d'une procédure de type appel d'offres ouvert
- approuver les pièces de la consultation, étant précisé que le dossier est consultable par les élus communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés, immeuble Le Guyenne, 6è étage
- autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation.

Si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

#### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code des marchés publics, et notamment son article 33 alinéa 3, et ses articles 57 à 59 pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert,

**VU** les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** les travaux de création d'une voie nouvelle dans la zone Terre Sud de Bègles nécessitent l'organisation préalable d'une procédure de publicité et de mise en concurrence,

#### **DECIDE**

**Article 1** : le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres.

**Article 3** : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres.

**Article 4** : Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés en application de l'article 59, soit par la voie d'un marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-1 1<sup>er</sup> alinéa du dit code.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 24 DÉCEMBRE 2010</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 24 DÉCEMBRE 2010</b></p>
---

M. ALAIN DAVID